

Droits civils et droits politiques en CM2 : leçon, exercices et évaluation



CM2

Difficulté ★★★

⌚ 30 min

Objectif : Droits civils et droits politiques

Fiche élève

Prénom :

Date :

Compétence visée (programme) : Citer, à partir d'articles choisis de la DDHC, des droits individuels et collectifs (expression, opinion, sûreté) et les distinguer des droits politiques (vote, éligibilité)



Nova te résume l'essentiel

- Nova te rappelle que les droits civils protègent les libertés de chaque personne, par exemple la liberté d'opinion, d'expression et la sûreté.
- Les droits politiques permettent aux citoyens de participer aux décisions publiques, notamment en votant ou en se présentant à une élection.
- Pour bien les distinguer, demande-toi si le droit protège une liberté ou s'il permet de participer à la vie politique.

La leçon

Des droits pour vivre librement ensemble

Dans une démocratie, les personnes ne vivent pas seulement avec des règles à respecter : elles possèdent aussi des droits. Un droit est une liberté ou une protection reconnue par la loi. Il permet à chacun de vivre dignement, de donner son avis, d'être protégé et de participer à la vie du pays. Les droits ne sont pas des cadeaux accordés à certaines personnes selon leur humeur ou leur place dans la société. Ils s'appliquent grâce à des textes importants et grâce aux institutions qui veillent à leur respect. Nova te propose de ranger ces droits dans deux grandes familles : les droits civils et les droits politiques. Ces deux familles sont liées, mais elles ne répondent pas à la même question. Les droits civils répondent à la question : « Quelles libertés et quelles protections chaque personne possède-t-elle ? » Les droits politiques répondent à la question : « Comment les citoyens participent-ils aux décisions publiques ? »

Un texte de référence : la DDHC

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, souvent appelée DDHC, affirme des droits et des principes essentiels. Elle rappelle notamment la liberté, l'égalité devant la loi, la sûreté, la liberté d'opinion et la liberté d'expression. Quand tu cites un article ou une idée de la DDHC, tu t'appuies sur un texte de référence.

Les droits civils : des libertés et des protections

Les droits civils sont les droits qui protègent les libertés et la sécurité des personnes dans leur vie quotidienne. Ils ne concernent pas seulement le moment où l'on vote. Ils permettent de vivre librement, dans le respect de la loi et des autres. Parmi eux, tu peux retenir la liberté d'opinion, la liberté d'expression et la sûreté. Avoir une opinion, c'est pouvoir penser ce que l'on veut : préférer une idée, ne pas être d'accord avec une décision ou avoir une croyance. La DDHC affirme que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, tant que leur expression ne trouble pas l'ordre établi par la loi. Cela signifie que l'on ne peut pas punir quelqu'un

simplement parce qu'il pense différemment. En revanche, une opinion ne donne jamais le droit d'insulter, de menacer ou de harceler. La liberté s'exerce avec des limites fixées par la loi pour protéger les autres.

Trois droits civils à connaître

- La liberté d'opinion : tu peux avoir tes propres idées, même si elles sont différentes de celles de tes proches ou de tes camarades.
- La liberté d'expression : tu peux exprimer une idée, parler, écrire, dessiner ou publier, à condition de respecter la loi et les droits des autres.
- La sûreté : personne ne peut être arrêté ou puni de manière arbitraire, c'est-à-dire selon le bon vouloir de quelqu'un. La loi doit être respectée.

Opinion et expression : deux mots proches, mais différents

Ne confonds pas l'opinion et l'expression. L'opinion est ce que tu penses intérieurement : par exemple, tu peux trouver qu'un projet est utile ou injuste. L'expression est la manière de faire connaître cette opinion : prendre la parole, écrire une lettre, participer à un débat ou créer une affiche. Tu as le droit de ne pas partager ton avis. Tu as aussi le droit de l'exprimer de façon respectueuse. Dans un débat, tu peux dire : « Je ne suis pas d'accord, car je pense que... » Cette phrase montre que tu formules une opinion et que tu donnes une raison. En revanche, dire des paroles blessantes ne constitue pas un bon usage de la liberté d'expression. La DDHC affirme que la libre communication des pensées et des opinions est un droit précieux. Elle précise aussi que chacun répond de l'usage de cette liberté lorsque la loi prévoit des limites.

Repère les droits civils et les droits politiques

Famille de droits	À quoi servent-ils ?	Exemples
Droits civils	Protéger les libertés et la personne	Avoir une opinion, s'exprimer, être protégé par la loi
Droits politiques	Participer aux décisions publiques	Voter, être candidat à une élection

Les droits politiques : participer à la vie publique

Les droits politiques permettent aux citoyens de prendre part à la vie publique. La vie publique concerne les décisions qui organisent la commune, le pays et la société. Le droit politique le plus connu est le droit de vote. Voter permet de choisir des représentants lors d'une élection. Ces représentants prennent ensuite des décisions ou votent des lois dans le cadre de leurs fonctions. Un autre droit politique est l'éligibilité. Être éligible signifie pouvoir se présenter à une élection, si l'on remplit les conditions prévues par la loi. Une personne qui se présente est appelée un candidat ou une candidate. Le vote et l'éligibilité ne sont donc pas la même chose : voter, c'est choisir ; être éligible, c'est pouvoir être choisi. L'article 6 de la DDHC explique que les citoyens peuvent participer à l'élaboration de la loi directement ou par leurs représentants. Cette idée est au cœur des droits politiques.

Ne mélange pas citoyen et habitant

Un habitant vit dans un lieu. Un citoyen possède des droits politiques selon les règles du pays, notamment le droit de vote lorsqu'il remplit les conditions prévues par la loi. Tous les droits civils ne dépendent pas du fait de voter : ils protègent les personnes dans leur vie quotidienne.

Une méthode simple pour classer un droit

Pour classer une situation, avance étape par étape. D'abord, lis attentivement le droit ou l'action mentionnée. Ensuite, cherche le mot important : « opinion », « parler », « écrire », « protection », « arrestation » renvoient souvent à un droit civil. Les mots « élection », « voter », « candidat », « être élu » renvoient à un droit politique. Puis pose-toi cette question : « Ce droit protège-t-il une liberté ou permet-il de participer à une décision publique ? » S'il protège une liberté ou la sécurité d'une personne, classe-le parmi les droits civils. S'il permet à un citoyen de choisir des représentants ou de se présenter à une élection, classe-le parmi les droits politiques. Enfin, justifie ton choix avec une phrase complète. Par exemple : « Le droit de vote est un

droit politique, car il permet aux citoyens de participer au choix de leurs représentants. » Une justification doit nommer le droit et expliquer pourquoi tu l'as classé ainsi.

Des mots-indices utiles

- Pour les droits civils : liberté, opinion, expression, parole, écrit, protection, sûreté, loi.
- Pour les droits politiques : citoyen, élection, vote, candidat, candidate, élu, représentante, représentant.
- Pour justifier : « C'est un droit civil, car... » ou « C'est un droit politique, car... »

Des droits individuels et collectifs

Certains droits sont exercés par une personne seule, mais ils peuvent aussi être importants pour un groupe. La liberté d'opinion est d'abord un droit individuel : chacun pense librement. La liberté d'expression peut être exercée par une personne qui écrit un texte, mais aussi par plusieurs personnes qui discutent d'un sujet ou défendent une idée ensemble, dans le respect des règles. On parle alors d'une dimension collective : le droit concerne aussi la possibilité de vivre et d'agir avec d'autres. Le vote est également un acte individuel, car chaque électeur fait son choix, mais il produit une décision collective : tous les votes sont comptés pour désigner des représentants. Retient bien ceci : individuel ne veut pas dire égoïste, et collectif ne veut pas dire que l'on oublie les personnes. Dans une démocratie, les droits de chacun et les décisions communes doivent pouvoir coexister.

La règle à retenir

Classe un droit selon son rôle. S'il protège une liberté, une opinion, une expression ou la sûreté d'une personne, c'est un droit civil. S'il permet de voter ou de se présenter à une élection pour participer à la vie publique, c'est un droit politique.

Des libertés qui demandent du respect

Les droits sont précieux, mais ils ne permettent pas tout. La liberté d'expression ne donne pas le droit de répandre une fausse accusation, d'humilier une personne ou d'appeler à la violence. La sûreté ne signifie pas qu'une personne peut échapper aux règles : elle signifie que les règles doivent être les mêmes pour tous et appliquées selon la loi. De même, participer à une élection demande de respecter le résultat et les personnes qui n'ont pas fait le même choix. Les droits civils et les droits politiques servent donc à faire vivre une société plus juste. Nova te conseille de toujours relier un droit à une responsabilité : exprime ton avis sans blesser, écoute les avis différents, respecte les règles communes et cherche des informations fiables avant de prendre position. Ces habitudes te seront utiles pour l'entrée en 6e et pour devenir un citoyen attentif aux autres.

Exemples résolus

Classer la liberté d'expression

Énoncé. Lina écrit une lettre pour donner son avis sur l'aménagement d'un parc. De quelle famille de droits s'agit-il ?

1. Repère l'action : Lina donne son avis par écrit.
2. Le mot « avis » renvoie à l'opinion et le fait d'écrire renvoie à l'expression.
3. L'expression est une liberté protégée : il s'agit donc d'un droit civil.

Résultat : La liberté d'expression est un droit civil, car elle permet à Lina de faire connaître son opinion dans le respect des autres.

Différencier voter et être candidat

Énoncé. Lors d'une élection, Karim choisit un représentant. Anaïs souhaite se présenter pour être choisie. Quels droits exercent-ils ?

1. Karim choisit un représentant : il vote.
2. Le vote permet de participer à une décision publique.

3. Anaïs veut se présenter : elle veut être candidate.
4. Pouvoir se présenter à une élection s'appelle l'éligibilité.

Résultat : Karim exerce le droit de vote et Anaïs concerne le droit d'éligibilité : ce sont deux droits politiques.

Mes exercices

1 Repère les droits civils ★★★

Entoure les situations qui correspondent à un droit civil.

1. Avoir une opinion différente de celle de ses amis.
2. Choisir un représentant lors d'une élection.
3. Exprimer son avis avec respect dans un débat.

2 Vérifie tes repères ★★★

Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse.

1. La sûreté protège les personnes contre une arrestation arbitraire.
2. Être éligible signifie pouvoir voter pour quelqu'un.
3. La liberté d'expression demande de respecter les autres.

3 Range dans la bonne colonne ★★★

Classe chaque élément dans la colonne « droit civil » ou « droit politique ».

1. Liberté d'opinion
2. Droit de vote
3. Liberté d'expression
4. Éligibilité

4 Relie chaque mot à sa définition ★★★

Associe chaque mot à la bonne définition.

1. Opinion
2. Expression
3. Sûreté
4. Éligibilité

5 Complète avec le bon vocabulaire ★★★

Complète chaque phrase avec l'un des mots suivants : opinion, expression, vote, éligibilité.

1. Le droit de _____ permet de choisir un représentant.
2. La liberté d'_____ permet de faire connaître ce que l'on pense.
3. Avoir une _____, c'est avoir sa propre idée sur un sujet.
4. L'_____ permet de se présenter à une élection lorsque les conditions sont remplies.

6 Explique ton classement ★★★

Indique la famille de chaque droit et justifie ta réponse par une phrase complète.

Noé participe à une élection en choisissant un candidat.

Maya écrit un texte respectueux pour donner son avis sur un projet.

7 Construis une carte des droits ★★★

Trace deux grandes bulles dans le cadre : « droits civils » et « droits politiques ». Place dans la bonne bulle les mots suivants : opinion, sûreté, expression, vote, éligibilité. Relie chaque mot à sa bulle.

1. Place les cinq mots dans ton schéma.

8 Rédige avec respect ★★★

Rédige deux phrases pour exprimer un désaccord de manière respectueuse. Nomme ensuite le droit civil que tu exerces.

Exprime ton avis sur une règle de vie collective en donnant une raison.

Évaluation

Réponds soigneusement à chaque question. Rédige des phrases complètes lorsque cela est demandé.

Barème : 20 points

1. Donne le nom de deux droits civils. / 4
2. Explique avec tes mots ce qu'est la sûreté. / 3
3. Classe le droit de vote : droit civil ou droit politique ? Justifie. / 3
4. Explique la différence entre voter et être éligible. / 4
5. Léa dit : « Je ne suis pas d'accord avec cette décision et je vais expliquer mon avis calmement. » Quel droit exerce-t-elle ? Justifie. / 3
6. Cite une limite à la liberté d'expression. / 3

Les astuces de Nova



Le test de la question

Nova te souffle une question magique : « Est-ce que ce droit me protège ou est-ce qu'il me fait participer à une élection ? » Protéger : droit civil. Participer : droit politique.



Vote ou voix ?

Pour retenir la différence, pense à deux mots : ta voix pour donner ton opinion relève de l'expression ; ton vote pour choisir un représentant relève d'un droit politique.



La phrase de champion

Pour justifier, commence par la réponse puis ajoute « car ». Exemple : « C'est un droit civil, car il protège la liberté d'expression. »

Pour aller plus loin sur exercices-cm2.fr

- › [Toutes les fiches d'EMC CM2](#) · /emc/
- › [Les symboles de la République en CM2](#) · /emc/citoyennete-et-nationalite/symboles-de-la-republique-cm2/
- › [La proportionnalité en CM2](#) · /mathematiques/proportionnalite/proportionnalite-cm2/